



PEROU

Vous n'avez pas besoin d'un visa d'entrée pour vous rendre au **Pérou**, pour un séjour de moins de 3 mois, si vous êtes ***citoyen français***.

Vous devez justifier d'un titre de transport Aller/Retour ou de continuation, avec un visa ou un permis de séjour pour le pays de retour ou de continuation si nécessaire.

Pour les autres nationalités nous consulter.

Formalités à connaître :

- Pièce d'identité : Passeport
- Validité minimale du passeport : 6 mois
- Visa pour un séjour touristique : oui
- Visa pour un séjour d'affaire : oui
- Vaccin : Aucun